



Qu'est-ce qu'un contrat d'apprentissage ?

Fiche pratique publié le **16/06/2015**, vu **1002 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

L'apprentissage permet d'acquérir une qualification professionnelle qualifiante tout en alternant formation en CFA et périodes de travail en entreprise.

Le [contrat d'apprentissage](#) peut désormais être conclu pour une durée limitée ou pour une durée indéterminée. Les entreprises peuvent librement choisir l'option qui leur convient.

L'apprenti bénéficie des mêmes conditions de travail que les autres salariés de l'entreprise. En particulier, il a droit au paiement d'[heures supplémentaires](#) si le cumul de sa durée de travail en entreprise et du temps passé en CFA excède 35 heures par semaine. Les majorations pour heures supplémentaires sont calculées sur la base du salaire légal de l'apprenti déterminé en pourcentage du Smic.